



FICHES "REPÈRES" DU RSU 2020



Communes de 200 000 à 500 000 habitants

Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr. Les éléments saisis ne sont pas systématiquement contrôlés par l'ensemble des CDG et peuvent comporter des anomalies.

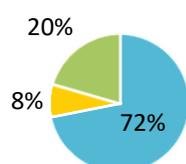
TAUX DE RETOUR

75%

> 6 des 8 communes de cette strate ont transmis leur RSU sur le plan national
 > 34 490 agents recensés dans ces collectivités dont 24 787 fonctionnaires, 2 639 contractuels et 7 064 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

72% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires
 ■ Contractuels permanents
 ■ Contractuels non permanents

	Minimum	Maximum	Effectif moyen
Fonctionnaires	2989	6471	4 131
Contractuels permanents	153	899	440
Contractuels non permanents	326	1907	1 177



En moyenne, 5 agents sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité

14 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

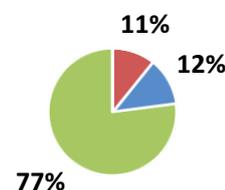
- ⇒ 1 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 55 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

44% d'agents relevant de la filière technique

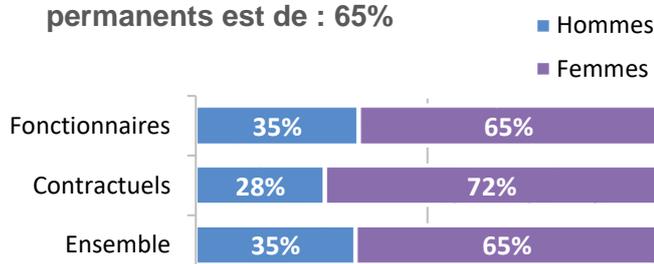
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	21%	19%	21%	943
Technique	45%	39%	44%	2 017
Culturelle	7%	11%	7%	339
Sportive	2%	3%	2%	88
Médico-sociale	16%	23%	17%	767
Police	5%		5%	214
Incendie				0
Animation	4%	5%	4%	204
Total	100%	100%	100%	4 571

77% d'agents relevant de la catégorie C



	Effectif moyen
■ Catégorie A	496
■ Catégorie B	553
■ Catégorie C	3 522

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 65%

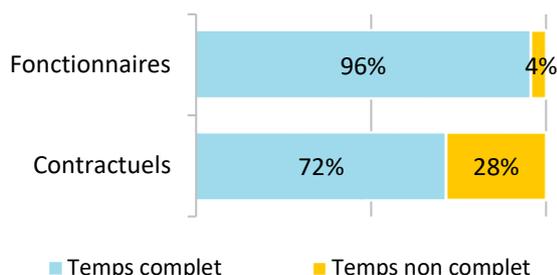


Le cadre d'emplois des Adjointes techniques représente 35%

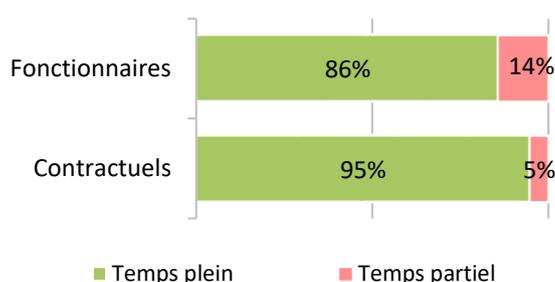
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	35%
Adjointes administratives	13%
ATSEM	9%
Agents de maîtrise	6%
Auxiliaires de puériculture	5%

Temps de travail des agents permanents

- 96% des fonctionnaires à temps complet contre 72% des contractuels



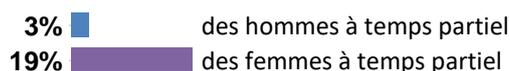
- 14% des fonctionnaires à temps partiel contre 5% des contractuels



- Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	8%	61%
Technique	8%	32%
Animation	2%	50%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Pyramide des âges

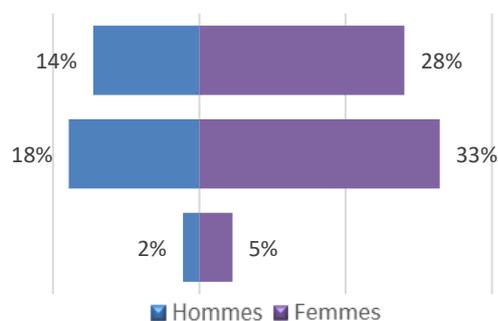
- En moyenne, les agents des Communes de 200 000 à 500 000 habitants ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,77
Contractuels permanents	38,98
Ensemble des permanents	46,93

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	37,60



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

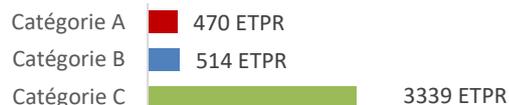
Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 5 024 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 3 976 fonctionnaires
- > 347 contractuels permanents
- > 701 contractuels non permanents

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



- 9 143 301 heures rémunérées en 2020 par collectivité

Positions particulières

En moyenne par collectivité :

- > 6,166666666666667 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 34,8 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 27,8 agents en congés parental

- > 24,5 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 11,8 agents détachés au sein de la collectivité
- > 17,5 agents détachés dans une autre structure
- > 48,2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2020, 344 arrivées d'agents permanents et 442 départs en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 60 contractuels permanents nommés stagiaires



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019	Effectif physique au 31/12/2020
---	---------------------------------

4 668 agents

4 571 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires ↘ -1,5%

Contractuels ↘ -7,2%

Ensemble ↘ **-2,1%**

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	28%
Départ à la retraite	27%
Mutation	13%
Mise en disponibilité	12%
Congé parental	5%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	31%
Arrivées de contractuels	19%
Recrutement direct	14%
Voie de mutation	14%
Voie de concours, sélection professionnelle	10%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- 25,2 agents sont lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel dont 8,7 suivis d'une nomination en moyenne par collectivité

0,4 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,5 % des femmes

0,4 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,1 % des femmes

- 2 039,7 avancements d'échelon par collectivité

- 185,8 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en moyenne en 2020

dont 4,6 % femmes et 3,1 % hommes

dont 4,2 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- 68 sanctions disciplinaires prononcées en 2020 parmi les 6 collectivités concernées

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	42	23
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	1	0

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	67%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	11%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	8%

Budget et rémunérations



- Les charges de personnel représentent 55,05 % des dépenses de fonctionnement



*Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

Montant moyen - Emplois permanents

Rémunérations annuelles brutes :	89 934 145 €
Primes et indemnités versées :	24 394 716 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 932 624 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	1 521 769 €
Supplément familial de traitement :	1 162 380 €
Indemnité de résidence :	559 743 €

Montant moyen - Emplois non permanents

Rémunérations annuelles brutes :	11 671 213 €
---	---------------------

- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

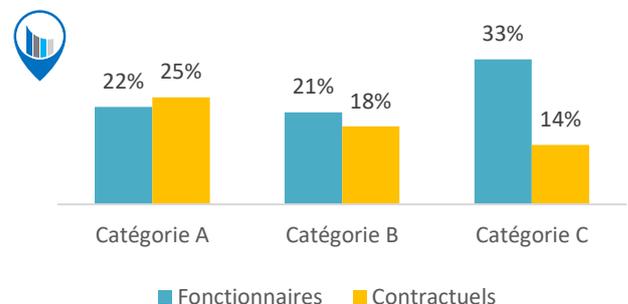
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	49 015 €	47 462 €	34 233 €	29 733 €	26 918 €	25 718 €
Technique	56 116 €	45 269 €	36 122 €	35 273 €	2 683 €	24 390 €
Culturelle	46 745 €	37 208 €	32 959 €	25 799 €	26 949 €	23 912 €
Sportive	44 338 €	s	33 943 €	28 147 €	29 074 €	s
Médico-sociale	38 818 €	33 051 €	30 305 €	s	26 531 €	22 848 €
Police	52 188 €		45 414 €		34 044 €	
Incendie						
Animation			32 671 €	27 253 €	25 036 €	22 913 €
Toutes filières	46 766 €	42 469 €	34 609 €	29 016 €	14 584 €	24 011 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 27,13 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	28,30%
Contractuels sur emplois permanents	17,74%
Ensemble	27,13%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



⇒ 100% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 95 699 heures en moyenne

- Aucune collectivité n'adhère au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Aucune collectivité n'a conventionné avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires

Absences (Agents présents au 31/12/2020)

En moyenne, 38,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire



> En moyenne, 9,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,42%	2,65%	6,06%	1,20%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	10,51%	2,70%	9,76%	1,21%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	15,30%	8,52%	14,65%	3,52%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 50,3 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

338 accidents* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée

- > 5,9 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 62 jours d'absence consécutifs par accident du travail

*nombre moyen

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

343 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ⇒ 10 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 98 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 88 % sont en catégorie C*
- ⇒ 127 514 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

* sur les emplois permanents

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

58 assistants de prévention désignés dans la collectivité en moyenne

3 conseillers de prévention en moyenne

FORMATION

491 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 12 365 €

Coût par jour de formation : 25 €

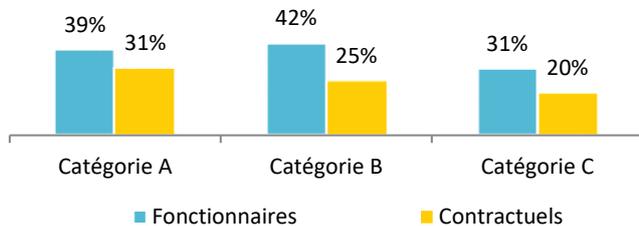
DOCUMENT DE PRÉVENTION

67% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation (Agents présents au 31/12/2020)

- En 2020, 32,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



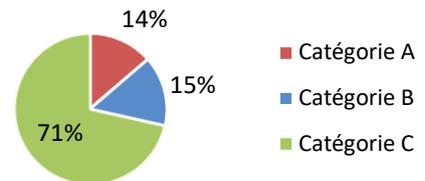
- 944 730 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	79 %
Autres organismes	18 %
Frais de déplacement	2 %

- 3 707 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,8 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	48%
Autres organismes	31%
Interne à la collectivité	21%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	2 982 747 €	1 180 886 €
Montant moyen par bénéficiaire	209 €	127 €

- L'action sociale des collectivités

83% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

33% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

83% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

100% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

Relations sociales

- Jours de grève

1 821,5 jours de grève recensés en moyenne en 2020
100% de collectivités concernées par des jours de grève

- Commissions Administratives Paritaires

2,8 réunions en moyenne en 2020 dans les collectivités

- Commissions Consultatives Paritaires

1,3 réunion en moyenne en 2020 dans les collectivités

- Comité Technique Local

6,0 réunions en moyenne en 2020 dans les collectivités
5,5 réunions du CHSCT en moyenne en 2020 dans les collectivités

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par les Centres de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2022

Version 3